Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 octobre 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4

Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h03 par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2026-10-099

Pro. : M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

QUE le point numéro 7 concernant le prolongement du délai de grâce d'absence d'un conseiller soit retiré;

QUE le point numéro 8 concernant la signature du contrat entre la municipalité au CAUREQ soit reporté à la prochaine séance;

QUE l'ordre du jour modifié soit accepté.

Déclaration de conflits d'intérêts

M. Serge Auclair, conseiller, déclare son intérêt apparent avant le début des délibérations sur la question de la facture des travaux du quai de plaisance.

La nature de cet intérêt : personne engagée pour accomplir les travaux.

Par conséquent, M. Serge Auclair s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2026

2026-10-100

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay, maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 2 septembre 2026.

Présentation des comptes

2026-10-101

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant les transferts bancaires #608 à #628 pour la période du 1er au 30 septembre 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 8 858.15 $.

Résolution – Facture travaux route Castonguay

2026-10-102

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection route Castonguay effectués l'an dernier se sont arrêtés à l'intersection du chemin de la traverse ;

CONSIDÉRANT QUE le premier kilomètre suivant l'intersection est parsemé de trous et de nids de poule ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la population résidente de Rivière-à-Claude emprunte le tronçon en question ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé Les Entreprises Marc Ouellet pour faire des réparations mineures sans ajout de matériel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu de payer la facture au montant de 1 517.67 $ des Entreprises Marc Ouellet et de porter la dépense au poste budgétaire 55 99100 000 SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.

Correspondance

Affaires Nouvelles

a) Résolution – Facture travaux quai de plaisance

2026-10-103

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

QUE la municipalité règle la facture de Caroline St-Pierre Producteur Forestier pour les travaux d'installation et de remisage du quai de plaisance au montant de 804.82 $ et que la dépense soit porté au poste budgétaire 02 70140 521 ENTRETIEN ET RÉPARATION – PORT DE PLAISANCE.

b) Résolution – Facture travaux centre des loisirs

2026-10-104

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait inscrit des travaux d'amélioration énergétique du centre des loisirs à la programmation 2024-28 de la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE pour préparer le centre à l'isolation au polyuréthane la municipalité a engagé Construction VLX Inc. pour faire la démolition du revêtement intérieur du sous-sol du centre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une facture au montant de 11 865.42 $ pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu de payer la facture au montant de 11 865.42$ et de porter la dépense au poste budgétaire 23 0400 411 SERV. SCIENTIFIQUES ET GÉNIE.

c) Résolution – Don La Ressource

2026-10-105

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QU'un don de 100 $ soit remis à La Ressource.

d) Résolution – Don Croix-Rouge

2026-10-106

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QU'un don de 100 $ soit remis à La Croix Rouge.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

2026-10-107

À 19h10, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l'assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »

(signé)	(signé)
_____	_____
Roberge Castonguay	Dominic Daoust-Levasseur
Maire	Directeur général greffier-trésorier